



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de fermeture parking Mognetti – Rue de la Lanne – 30 ans EPAHD les coquelicots
ARR2023-08-22-99-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par le directeur de l'EPAHD les coquelicots, SOUEF Nicolas, à Seloncourt pour les 30 ans de la structure.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre le bon déroulement de l'organisation des 30 ans de l'EPAHD « les coquelicots » rue de la Lanne à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : La direction de l'EAPHD « les coquelicots » à Seloncourt, organise une manifestation pour les 30 ans de l'établissement le mercredi 6 septembre 2023 de 06h00 à 20h00, sur le parking de l'école Mognetti rue de la Lanne.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs liés à l'organisation de cette manifestation, la circulation et le stationnement de tous véhicules, en dehors des services publics de secours et de Police, seront strictement interdit sur le parking de l'école Mognetti le mercredi 6 septembre 2023 à partir de 06 heures jusqu'à 20h00.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par les Services Techniques Municipaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 22 août 2023

Monsieur ROBERT Jean-Marc
Adjoint à la Voirie et à la circulation

